



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 4 novembre 2014 à 20h30

Compte rendu affiché le 10 novembre 2014.

L'an deux mil quatorze, le quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Étang s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Étang, après convocation légale du trente-et-un octobre deux mil quatorze, sous la présidence de M. Vincent GASSMANN, Maire.

Sont présents :

Mmes et MM. ANTOINE Jean-Charles, BEZILLE Robert, BOURQUARD Chantal, CLAUDE Marie-Madeleine, DIEFFENBACHER Cyril, GERBER Dominique, GUIGON Xavier, HERBELIN Philippe, HUSSON Stéphanie, KANMACHER Michel, MARTIN Sébastien, THEVENOT André, THEVENOT Jean-Pierre, WININGER Christian.

Assiste également : Mme Rosaria GIANGRECO, secrétaire de Mairie.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures trente, dans la salle des séances à la Mairie.

Mme Chantal BOURQUARD est désignée secrétaire de séance.

M. Dominique GERBER demande la parole. Il propose d'avoir une pensée pour M. Pascal MAIRERICHARD, ancien conseiller municipal, qui se remet doucement d'un AVC. Il souligne également que les convocations sont arrivées un peu tard, que le délai légal pour la convocation du Conseil Municipal est de trois jours francs et qu'il convient à l'avenir de veiller à respecter ce délai. M. le Maire précise que les convocations ont été déposées dans les boîtes aux lettres le vendredi 31 octobre et que le délai de convocation a donc été respecté. Toutefois, à l'avenir et dans la mesure du possible, les convocations seront envoyées plus tôt.

POINT 1 • APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2014

Le Maire rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 3 octobre 2014. Les membres présents en approuvent le compte-rendu.

POINT 2 • BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – ANNULATION DE DETTE

Délibération n°2014-083

VU le jugement du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse du 18 juillet 2014 prononçant l'effacement de toutes les dettes de Mme Evelyne GIRARD;

VU la demande de M. Le Trésorier Philippe GERARD d'annuler les factures émises au nom de Mme Evelyne GIRARD;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- DECIDE d'annuler les factures émises au nom de Mme Evelyne GIRARD pour un montant total de 260.03 € ;
- DECIDE de prélever les crédits nécessaires au compte 6152 et de les inscrire au compte 6542.

POINT 3 • TAXE D'AMENAGEMENT

Délibération n°2014-084

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

VU la délibération du 10 novembre 2011 décidant d'instituer la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune, délibération arrivant à échéance le 31 décembre 2014;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de maintenir la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à un taux de 3%;
- DECIDE d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme:
 1. Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors PLAI;
 2. 50% de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+);
 3. Les locaux à usage industriel ou artisanal ;
 4. Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
 5. Les immeubles classés ou inscrits;
 6. Les stationnements intérieurs sauf pour les maisons individuelles;
 7. Les abris de jardin soumis à déclaration préalable;
- PRECISE que la présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

POINT 4 • FETES DE NOËL 2014

4.1. CADEAUX AU PERSONNEL, AUX PERSONNES AGEES ET AUX ECOLIERS

Délibération n°2014-085

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 1 abstention:

- FIXE à 17 euros le montant du cadeau que recevra chaque écolier lors du goûter de Noël de l'école;
- DECIDE d'offrir un spectacle musical sur le thème de Noël aux écoliers pour un montant de 540 euros;
- FIXE à 35 euros par personne le montant du cadeau qui sera offert au personnel communal, à l'équipe pédagogique et aux habitants âgés de 70 ans et plus, celui-ci étant notamment composé d'un chèque-cadeau d'un montant de 30 euros à faire valoir parmi les commerçants de la commune.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours.

4.2. REPAS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2014-086

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 4 abstentions:

- APPROUVE le remplacement du dîner du Conseil Municipal par un buffet conviant le personnel communal, l'équipe pédagogique et le Conseil Municipal;
- DECIDE d'allouer un budget de 600 euros pour ce dernier;
- PRECISE que celui-ci se tiendra le jeudi 18 décembre 2014 à 19 heures à la Belle-Île.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours.

POINT 5 • LOCAL COMMERCIAL 28B RUE D'ALSACE

Monsieur le Maire introduit M. Alain SEGINGER, gérant de la société DESTOCK68.COM, propriétaire d'un commerce de détail à Hirsingue et président de l'Association des Commerçants d'Hirsingue. M. SEGINGER expose au Conseil Municipal son parcours et son projet d'implantation d'un commerce de location de costumes et de vente au détail de produits divers liés à la fête, au divertissement et au tourisme dans le local commercial vacant de la commune.

5.1. MISE EN LOCATION – BAIL COMMERCIAL

Délibération n°2014-087

VU l'exposé de M. Alain SEGINGER, gérant de la société DESTOCK68.COM, concernant son projet pour le local communal sis 28B rue d'Alsace;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions:

- DECIDE de louer ledit local à la société DESTOCK68.COM dans le cadre d'un bail commercial;
- FIXE la durée initiale du bail à 9 ans à compter du 1^{er} décembre 2014;
- FIXE le montant du loyer mensuel à 600 euros;
- PRECISE que celui-ci sera réévalué chaque année selon l'indice des loyers commerciaux;
- FIXE le cautionnement à un mois de loyer;
- DECIDE de prendre en charge 50% des frais notariaux;
- AUTORISE le locataire à installer une enseigne en façade du bâtiment;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents affairant à ce dossier.

5.2. REMISE EN ETAT DU BATIMENT SUITE AUX DEGRADATIONS

Délibération n°2014-088

VU les devis présentés par le Maire pour la remise en état du bâtiment sis 28B rue d'Alsace suite aux actes de vandalismes survenus le 16 mars 2014 et ayant fait l'objet d'une plainte auprès de la gendarmerie de Dannemarie;

CONSIDERANT que la remise en état doit être menée suite à la location dudit bâtiment;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 1 abstention:

- DECIDE de remettre en état le bâtiment pour un montant maximum de 18 071.60€ HT (correspondant au montant des devis + 2%);
- DECIDE de confier la remise en état des sanitaires à la société GRETER pour un montant de 2 440.00€ HT (devis de 2 393.00€ HT + 2%);
- DECIDE de confier la remise en état de l'électricité et le remplacement des climatiseurs à la société GAUTHERAT pour un montant de 15 631.60€ HT (devis de 15 325.10€ HT + 2%);
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents affairant à ce dossier.

6.1. LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Délibération n°2014-089

VU les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

M. le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée. Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 3 novembre 2014 par les services techniques de la mairie.

Le linéaire de voirie représente un total de 4 297 ml appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PRECISE que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 4 297 ml ;
- AUTORISE M. le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

6.2. CREATION D'UN ACCES CHEMIN DU HAUT

Délibération n°2014-090

M. le Maire expose aux conseillers que M. Julien MERCELAT l'a sollicité dans la perspective du permis de construire pour sa future habitation. Ce dernier souhaite pouvoir faire une sortie par le Chemin du Haut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 2 contre :

- DECIDE d'autoriser M. Julien MERCELAT à accéder à sa propriété par le chemin du Haut,
- PRECISE qu'aucune demande d'équipement public desservant ce terrain ne sera acceptée par la commune.

6.3. COMMUNICATIONS

- Commémoration du 11 novembre à 11h au monument aux morts
- Remerciements de M. et Mme ETIENNE
- Mme Stéphanie HUSSON souhaite savoir si les illuminations de Noël seront installées cette année. Le Maire lui indique que la commande a été passée et qu'elles devraient être livrées pour fin novembre.
- M. André THEVENOT demande quand le candélabre rue d'Alsace sera réparé. M. le Maire lui explique que le chèque de l'assurance a été reçu et que la commande a été passée auprès de l'entreprise GAUTHERAT. De même le mât du candélabre endommagé rue du Chêne sera remplacé par l'entreprise GANTER.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 22h10.

Le Maire, Vincent GASSMANN.



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mardi 4 novembre 2014 à 20 heures 30

ORDRE DU JOUR

- Point 1.** **Approbation du compte rendu de la séance du 3 octobre 2014**
- Point 2.** **Budget annexe assainissement – Annulation de dette**
Délibération n°2014-083
- Point 3.** **Taxe d'aménagement**
Délibération n°2014-084
- Point 4.** **Fêtes de Noël 2014**
- 4.1. Cadeaux au personnel, aux personnes âgées et aux écoliers
Délibération n°2014-085
- 4.2. Repas du Conseil Municipal
Délibération n°2014-086
- Point 5.** **Local commercial 28B rue d'Alsace**
- 5.1. Mise en location – Bail commercial
Délibération n°2014-087
- 5.2. Remise en état du bâtiment suite aux dégradations
Délibération n°2014-088
- Point 6.** **Divers et communications**
Délibération n°2014-089 et 2014-090

ANTOINE Jean-Charles	
BEZILLE Robert	
BOURQUARD Chantal	
CLAUDE Marie-Madeleine	
DIEFFENBACHER Cyril	
GERBER Dominique	
GUIGON Xavier	
HERBELIN Philippe	
HUSSON Stéphanie	
KANMACHER Michel	
MARTIN Sébastien	
THEVENOT André	
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	